

Séance budgétaire du 25 septembre 1978.

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt cinq septembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>e</sup> Allary, maire.

Présents. M<sup>e</sup> Allary, Forret, Bordon, Guédo, Faure, Maggié, Tissot, Darnaud.

Absent. M<sup>e</sup> Philipeau, Joseph, Thiraud.

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Bordon.

Convocation : 20 septembre.

Compte administratif 1977.

Sous la présidence de M<sup>e</sup> Forret, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte administratif 1977 présenté par M<sup>e</sup> Saubion, receveur municipal, faisant apparaître un excédent net de 19 820 francs.

Budget supplémentaire 1978.

L'excédent ci-dessus servira à financer le complément des frais de voirie, c'est à dire :

La Subvention attribuée à la Commune étant de :

Fonds Spécial d'Investissement Régional (FSIR)	9350,00
--	---------

Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC)	18720,00
--	----------

Aux travaux subventionnable de 16 820 francs.

Le Conseil municipal accepte :

- la subvention proposée
- l'arrant-projet des travaux établi par les Services de l'équipement
- s'engage à financer la part restant à sa charge, soit 18 720 francs par un prélèvement sur les fonds libres.

Vente d'un chêne.

Un chêne se trouvant en bordure du Chemin de Combres à Chez Joubert doit être abattu.

Plusieurs offres d'achat ont été faites et celle des Ets Couprie et Blanc semble devoir être retenue comme étant la plus intéressante, soit 300 francs.

Le Conseil autorise M. le maire à opérer cette transaction, sur cette base et demande à M<sup>e</sup> le Gouverneur d'adjudiquer ce montant de la faible importance de l'affaire.

Indemnité Confection budgets.

Le Conseil attribue une indemnité pour la confection des documents budgétaires de 200 francs à M<sup>e</sup> Saubion, Receveur municipal  
Indemnité de gestion.

Le Conseil attribue à M<sup>e</sup> Saubion, Receveur municipal, une indemnité de gestion de 68 francs.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

Forêt. *José* *Forêt*

*H. Faure*